

LA POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE EN DROIT D'AUTEUR

OUBLI DE LA CULTURE ET FASCINATION POUR LES «INDUSTRIES CULTURELLES» DANS LA *STRATÉGIE* DE LA COMMISSION?

par ALAIN STROWEL *

1. Introduction

Les intrications entre culture et droit d'auteur sont multiples, même si la place du souci culturel en droit d'auteur n'est pas toujours évidente à déterminer. L'«européanisation» du droit d'auteur réalisée par la Cour de justice de l'Union européenne¹, à partir des directives adoptées depuis un quart de siècle, n'a rien changé à cet égard. Il serait incorrect de dire que le droit d'auteur a pris, sous l'influence de la politique et du droit européen, une orientation plus mercantile, occultant par là-même ses liens avec la culture. La politique française en droit d'auteur n'est pas moins «fascinée» par les nouvelles industries culturelles que le sont les décideurs européens. Aujourd'hui, tant à Paris qu'à Bruxelles, on se préoccupe surtout de l'influence des grandes plateformes de distribution de contenus culturels sur l'Internet, même si le terme de GAFa (pour désigner Google, Amazon, Facebook et Apple) n'est pas répandu dans les couloirs des institutions européennes. Ces plateformes sont aussi au cœur de la *Stratégie* pour un marché unique numérique (ci-après la *Stratégie*) rendue publique par la Commission européenne le 6 mai 2015².

269

2. Le droit d'auteur dans la *Stratégie pour un marché unique numérique*

2.1. *Touche pas à mon droit d'auteur!*

S'agissant du droit d'auteur, l'influence française est très marquée à Bruxelles, comme le rappelait un article du journal *Le Monde* sous le titre «Touche pas à mon droit d'auteur!»³. Préserver le droit d'auteur, c'est «défendre un marqueur de l'exception culturelle hexagonale», précisément parce que ce droit est perçu comme «une base du finan-

* Professeur à l'Université Saint-Louis et à l'UCLouvain, Avocat